

Ouverture et calendrier de la garantie de cours visant les actions de la société.

DOCTISSIMO

(Euronext Paris)

Le 29 avril 2008, l'Autorité des marchés financiers a fait connaître qu'elle a déclaré conforme la garantie de cours visant les actions DOCTISSIMO déposée par HSBC France, agissant pour le compte de la société Lagardère Active Digital (cf. Décision et Information 208C0802 du 29 avril 2008).

La note d'information de l'initiateur (visa n° 08-078 du 29 avril 2008) et la note en réponse de la société DOCTISSIMO (visa n° 08-079 du 29 avril 2008) ont été diffusées ; les informations mentionnées à l'article 231-28 du règlement général ont été déposées et sont diffusées ce jour (cf. communiqués publiés ce jour).

En conséquence, en application des articles 231-32 et 235-2 du règlement général, la garantie de cours sera ouverte **du 2 au 22 mai 2008 inclus**.

Euronext Paris SA fera connaître, par un avis, les conditions de réalisation de la garantie de cours et son calendrier détaillé.